



1200699701

DATE DEPOT : 2012-01-23

NUMERO DE DEPOT : 2012R006984

N° GESTION : 2005B23199

N° SIREN : 487741373

DENOMINATION : 270 INVESTMENTS

ADRESSE : 4 place Raoul Dautry 75015 Paris

DATE D'ACTE : 2011/12/15

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

270 INVESTMENTS

Société par actions simplifiée au capital de 9.003.700 euros

Siège social : 4, place Raoul Dautry – 75015 Paris

487 741 373 RCS Paris

Certifié conforme
Greffier du Tribunal de Commerce de Paris
I M R

23 JAN. 2012

05323109.

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE UNANIME SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2011

N° DE DÉPÔT 6984.
SOUS SEING PRIVE

Le 15 décembre 2011 à 10 heures, la société CNP ASSURANCES, société anonyme au capital de 594.151.292 euros, dont le siège social est situé 4, place Raoul Dautry à Paris (75015) et dont le numéro unique d'identification est 341 737 062 RCS Paris, représentée par Monsieur Gilles Benoist ("Associé Unique"), associé unique de la société 270 INVESTMENTS (la "Société"), a pris par acte unanime sous seing privé conformément aux statuts de la Société, les décisions suivantes :

1. Regroupement des actions de la Société - Modifications corrélatives des statuts de la Société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

DB 15.12.11 11 15

Par ailleurs, la société Mazars, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été régulièrement avisée de l'ordre du jour et des projets des présentes décisions et n'a pas formulé d'observations.

06 —

PREMIERE DECISION

Regroupement des actions de la Société - Modifications corrélatives des statuts de la Société

L'Associé Unique, statuant dans les conditions prévues pour la modification des statuts de la Société,

décide de procéder au regroupement des 9.003.700 actions d'une valeur nominale de 1 euro composant le capital social,

décide que le regroupement s'effectuera par voie d'échange à raison de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 10 euros contre 10 actions anciennes d'une valeur nominale de 1 euro portant jouissance à compter de ce jour,

décide en conséquence de porter le nombre d'actions composant le capital social à 900.370 actions,

décide que les actions nouvelles, qui sont soumises à toutes les dispositions statutaires, sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits à compter de ce jour,

décide que le capital social reste fixé à 9.003.700 euros et sera désormais divisé en 900.370 actions de 10 euros chacune,

décide en conséquence de modifier l'article 6.2 des statuts de la Société comme suit :

"Le capital social est fixé à la somme de 9.003.700 euros. Il est divisé en 900.370 actions de dix (10) euros de valeur nominale, libérées intégralement".

donne tous pouvoirs au président de la Société afin de procéder à la modification du registre de mouvement de titres afin de prendre acte de la division par 10 du nombre d'actions détenues par l'Associé Unique consécutivement à la multiplication par 10 de la valeur nominale des actions composant le capital social.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président

Monsieur Nicolas MONNIER

L'Associé Unique

Monsieur Gilles BENOIST